

INTERNATIONAL TRADE UNION
CONFEDERATION

CONFEDERATION SYNDICALE
INTERNATIONALE

AFRICAN REGIONAL ORGANISATION

ORGANISATION REGIONALE AFRICAINE



FORUM DE LA CSI-AFRIQUE SUR LES REPONSES SYNDICALES A LA CRISE FINANCIERE ET ECONOMIQUE INTERNATIONALE ET LE PACTE MONDIAL POUR L'EMPLOI

CSI-AFRIQUE, Lomé, Togo, 18 – 20 Octobre 2010

CONCLUSIONS ET VOIE A SUIVRE

CONCLUSIONS

Nous, responsables syndicaux, chercheurs et fonctionnaires, réunis dans le cadre du Forum sur la Crise Financière et Economique Internationale et le Pacte Mondial pour l'Emploi du 18 au 20 Octobre 2010 au siège de la CSI-Afrique, Lomé, Togo, avons encore une fois débattu des questions relatives à la crise et réaffirmé les conclusions du dernier Forum qui a été organisé en Septembre 2009.

Nous avons observé que la crise internationale qui a commencée en 2007 continue d'avoir des effets néfastes extrêmes sur les populations en Afrique. Nous rappelons encore une fois que la crise qui a commencé aux Etats-Unis d'Amérique et dans les autres pays industrialisés trouve ses racines dans les relations d'exploitation et les contradictions néolibérales du modèle capitaliste qui a été imposé à nos pays pendant les trois dernières décennies. Cette crise continue d'aggraver les différentes crises alimentaires, énergétiques, climatiques et de gouvernance qui assaillent déjà l'Afrique et qui ont pour conséquence l'augmentation de la précarité et de la pauvreté.

Même s'il y a des signes de relance au niveau des prix à l'exportation, l'Afrique ne s'est toujours pas encore relevée de la chute des revenus, des réserves et de toutes les activités économiques avec leur corolaire de perte d'emploi et de coupes drastiques dans les

programmes sociaux. Par conséquent, l'Afrique est toujours menacée par une autre forme de crise dévastatrice, celle de l'endettement.

Nous reconnaissons que les réponses à la crise sont toujours dominées par les pays puissants du monde, regroupés au sein du G20, qui protègent leurs intérêts au détriment des intérêts de développement de l'Afrique.

De plus, les gouvernements Africains n'ont pas été en mesure ni de focaliser leur attention de façon systématique sur le plan continental et international, sur les questions systémiques qui déterminent la crise en Afrique, ni de prêter attention aux contradictions systémiques et à la fragmentation économique interne née de la dépendance des économies Africaines vis-à-vis de l'exportation des produits de première nécessité.

Nous avons également observé que le système financier et toute l'architecture financière internationale qui se trouvent au cœur de la crise ne font pas l'objet d'un débat. Au lieu d'opérer une restructuration générale du système financier qui permet aux spéculateurs de jouer et de faire de grands profits sans contribuer à la création de la richesse, les pays puissants sont occupés à lutter pour des intérêts particuliers contradictoires, tel que le démontre la guerre des devises qui sévit de nos jours. Ils se sont ainsi arrangés pour exclure et marginaliser davantage les économies Africaines, et dans le processus, ils ont aggravé le flux net des ressources provenant de l'Afrique.

La crise actuelle et ses conséquences ont réaffirmé les positions de longue date du mouvement syndical en ce qui concerne les négociations commerciales bilatérales et multilatérales qui sont en cours, principalement les Accords de Partenariat Economique (APE). En cherchant à retirer à l'Afrique les opportunités politiques et les ressources nécessaires pour résoudre la crise du système financier et le rendre conforme aux besoins de développement, les APE, permettront ainsi de créer des opportunités pour siphonner davantage les richesses de l'Afrique et rendre le continent plus vulnérable à des crises futures.

A la lumière des constats faits ci-dessus, il faudra prendre des mesures urgentes dans les domaines suivants :

- Les Gouvernements Africains doivent immédiatement prendre des mesures pour résoudre la crise en Afrique, y compris des mesures pour exécuter leurs engagements vis-à-vis de la relance économique basée sur les investissements tels que stipulé dans la Déclaration de Freetown des Ministres des Finances Africains de Février 2009.
- Au même moment, les gouvernements africains doivent initier des actions pour le développement à long terme de nos économies. A cet égard, il doit y avoir un changement de paradigme. Le modèle néolibérale basé sur le dogme de la déréglementation et de la libéralisation de tous les secteurs du marché a échoué. Les politiques économiques basées sur la croissance et conduites par les exportations et importations tous azimuts doivent être abandonnées en Afrique. Les stratégies de développement basées sur les besoins et les priorités des peuples Africains doivent être initiées à partir de maintenant.

- Un état démocratique et responsable basé sur les principes et éthiques de développement doit être recherché pour jouer le rôle fondamental de mise en application des programmes de développement en Afrique. A cet égard, les gouvernements africains doivent veiller à l'instauration d'un système de bonne gouvernance dans les domaines politique, social et économique.
- Le monde connaissant d'énormes mutations climatiques qui menacent fortement notre milieu naturel, les gouvernements africains doivent prendre des mesures idoines pour protéger l'environnement des pays africains.
- L'Afrique doit développer ses économies au niveau national par le renforcement de la capacité de production et la valorisation de ses ressources naturelles. En outre,; elle doit compter sur l'agriculture, l'industrie, le secteur des services et l'intensification intersectorielle pour renforcer la capacité industrielle. Enfin, les marchés nationaux et régionaux doivent être étendus et renforcés par le biais de l'intégration régionale;
- L'Afrique doit développer un système financier au service des secteurs productifs au lieu d'encourager la spéculation pour des profits. Dans ce contexte, les gouvernements Africains doivent réaffirmer leur autonomie sur les politiques fiscales monétaires par la redéfinition du mandat des banques centrales et le renforcement de leur autonomie pour leur permettre de s'acquitter de leur mandat.
- Les Investissement Etrangers Directs doivent arriver en Afrique pour contribuer au renforcement de la capacité de production de l'Afrique dans des domaines stratégiques. A cet effet, nous invitons les gouvernements Africains à revoir et à revisiter le cadre de réglementation sur les Investissements Etrangers Directs (IED) qui a été mis en place au cours des 30 dernières années, pour s'assurer qu'il soit compatible avec les intérêts de développement des économies Africaines.
- Les gouvernements Africains doivent prendre des mesures pour améliorer leur système interne de coordination politique et utiliser leurs ressources humaines et matérielles de façon collective pour renforcer leur visibilité, leurs intérêts et leurs positions de négociation dans les débats intergouvernementaux. Ces débats, qu'il soit au niveau des Institutions de Bretton Woods, de l'OMC, du G20, du système des Nations Unies, etc., doivent viser à construire et à établir une nouvelle architecture globale basée sur les principes démocratiques et impliquer la participation de toutes les régions du monde.
- Il est important de prendre de nouvelles mesures au niveau international pour aborder le problème récurrent de la fluctuation des prix des produits de première nécessité.
- Les négociations des APE doivent être suspendues, pendant que des mesures sont prises pour sortir l'Afrique de la crise, et les négociations de Doha doivent être rééquilibrées pour aborder les questions liées aux véritables priorités de développement de l'Afrique.

- Un moratoire sur le remboursement et le service de la dette Africaine et un mécanisme international souverain de restructuration de la dette doivent être adoptés.
- Les gouvernements Africains doivent jouer un rôle actif dans le processus de suivi de la Conférence des Nations Unies sur la Crise Financière et Economique Internationale et son impact sur le développement pour mettre en œuvre ses conclusions.
- Le Pacte Mondial pour l'Emploi et l'Agenda du Travail Décent doivent être au cœur du programme de restructuration économique et du développement de l'investissement en vue de satisfaire aux besoins fondamentaux des populations. A cet effet, nous invitons le Bureau International du Travail à soutenir et à aider les syndicats Africains à promouvoir le Pacte Mondial pour l'Emploi.
- L'égalité homme/femme et l'autonomisation des femmes constituent une dimension importante pour la mobilisation et l'allocation des ressources à l'heure de la mise en œuvre des stratégies du travail décent, les syndicats doivent s'impliquer dans la promotion des stratégies intégrant les objectifs afférents à ce sujet.

VOIE A SUIVRE : ROLE DES SYNDICATS AFRICAINS

1. Les syndicats doivent créer des organisations syndicales nationales, régionales, internationales, démocratiques, indépendantes et unies pour s'assurer du bien être de tous les travailleurs Africains et construire un monde où chacun peut pleinement développer ses potentiels dans des conditions de liberté, de démocratie, de bonne gouvernance, d'égalité et de justice sociale.
2. Les syndicats doivent renforcer leur organisations et mouvements pour qu'ils puissent servir comme contrepoids aux blocs puissants de firmes, d'établissements financiers internationaux et des gouvernements des pays industrialisés qui cherchent à consolider leur domination sur les systèmes politiques et économiques du monde aux dépens d'Afrique et des autres pays faible dans les autres régions de monde
3. Les syndicats doivent mener des actions concrètes pour renforcer les capacités de leurs membres et améliorer leur connaissance et sources d'informations, sensibiliser les travailleurs et organiser des campagnes pour trouver des alternatifs au néolibéralisme. A cet effet, la capacité du Réseau Africain de Recherche sur l'Emploi doit être renforcée.
4. Les syndicats doivent demander aux gouvernements de les consulter sur tous les aspects de leurs réponses à la crise
5. Les syndicats doivent s'impliquer et participer au niveau national, régional et international à la formulation, à l'adoption et la mise en œuvre des politiques qui

conduisent à la création des emplois productifs et décents et à la transformation de l'économie informelle.

6. Les syndicats doivent travailler avec des approches axées sur les résultats dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Mondial pour l'Emploi, conformément à la Feuille de Route adoptée à Ouagadougou en Décembre 2009 et les stratégies qui ont été formulées à Yaoundé en Octobre 2010. A cet effet, une attention particulière doit être accordée au Programme Pays sur le Travail Décent qui doit être utilisé comme un cadre utile pour orienter l'agenda de développement établi par le biais des dispositions tripartites institutionnalisées.
7. Les syndicats doivent établir des alliances stratégiques avec des forces progressistes pour promouvoir la justice sociale.

Lomé, 20 Octobre 2010